



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Le 26 OCT. 2020

Affaire suivie par **Emeric Pierrard**
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale
Direction de la santé publique
Mél. : emeric.pierrard@ars.sante.fr
Tél. : 02 31 70 96 05

Réf : EP/GJ/200/20

PJ : document prêt à insérer ;
réglementation applicable aux lieux de
culte et de rassemblement.

Objet : campagne de prévention 2020-2021
sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

Mesdames et Messieurs les Maires
du département du calvados

Mesdames et Messieurs les Présidents
des établissements de coopération
intercommunale

Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Présidents,

Le monoxyde de carbone (CO) constitue la 1^{ère} cause de mortalité accidentelle par toxique dans l'habitat.

En 2019, en Normandie, 19 foyers d'intoxication au monoxyde de carbone ont été signalés à l'Agence Régionale de Santé et au Centre Antipoison et de Toxicovigilance. Au total, 57 personnes ont été intoxiquées dont 38 dans l'habitat avec 2 décès à déplorer. Ainsi, 90 % (17/19) des accidents sont d'origine domestique et surviennent dans le logement pendant la période de chauffe. Toutefois, la surveillance des intoxications au CO montre une baisse significative du nombre de foyers d'intoxication dans l'habitat sur les 3 dernières années en Normandie : 2017 avec 48 foyers ; 2018 avec 34 foyers et 2019 avec uniquement 17 foyers.

Cette tendance encourageante est le résultat positif des campagnes successives de prévention menées déjà depuis plusieurs années en lien avec votre implication. Pour autant, la vigilance à l'égard de ce gaz indétectable par nos sens et excessivement dangereux doit rester de mise afin d'écartier le risque d'émanation au niveau des installations de chauffage ou de production d'eau chaude à combustion.

C'est donc avant l'hiver, via un spot audio diffusé pendant 5 semaines à partir du 26 octobre prochain sur les antennes de France Bleu Normandie (semaines 44 ; 45 ; 50) et de Tendances Ouest (semaines 47 et 48), que l'ARS rappelle aux normands les principaux gestes de prévention pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone.

En complément pour sensibiliser vos administrés au plus près de leur lieu de vie, et comme tous les ans, je vous invite à relayer l'information sur le territoire de votre collectivité.

Préfecture du Calvados
rue Daniel Huet - 14 000 CAEN
Tél. 02 31 30 64 00
prefecture@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr / <http://www.ars.basse-normandie.sante.fr/>

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96

Aussi, si vous en jugez l'utilité, vous pouvez utiliser le document ci-joint prêt pour être inséré dans votre prochain bulletin local d'information mais également téléchargeable sur le site de l'ARS Normandie : www.normandie.ars.sante. D'autres documents tels que brochures, dépliants, affiches ou vidéos ainsi que le spot audio de la campagne de prévention 2020-2021 sont à votre disposition en libre téléchargement.

S'agissant des lieux de culte et de manifestation ou de rassemblement, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone sont susceptibles de toucher un grand nombre de personnes. Je rappelle qu'il vous appartient d'inciter les responsables à entretenir régulièrement les appareils de chauffage par un professionnel qualifié et à maintenir les ventilations en bon état de fonctionnement. Mais les consignes de prévention suivantes sont aussi à diffuser (*ci-joint les règles applicables aux lieux de culte transposables aux établissements culturels ou de spectacle*) :

- le chauffage par des panneaux radiants à combustible gazeux ne doit impérativement fonctionner qu'en période d'occupation des locaux. Le préchauffage est strictement déconseillé ;
- l'usage d'un système de chauffage à combustion, autre que des panneaux radiants, doit respecter les mêmes conditions de fonctionnement et tenir compte des durées d'utilisation prescrites par le fabricant. Si l'installation est raccordé à un conduit d'évacuation des gaz et des fumées, le préchauffage peut être pratiqué ;
- la présence d'un ou plusieurs détecteurs de monoxyde de carbone, dont le nombre et le positionnement sont adaptés à la taille et la configuration des locaux, constitue un gage de sécurité. Par défaut, pour pallier à l'absence d'un dispositif fixe de détection, la présence d'une personne dotée d'un détecteur portable, pendant toute la durée de la manifestation, s'avère une bonne alternative.

Je vous remercie par avance pour votre contribution dans le relais des messages de prévention au plus près de vos administrés afin de garantir au mieux la santé publique. Les services de l'Agence régionale de santé restent à votre disposition pour de plus amples informations ainsi qu'en appui dans le cadre de votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Préfet,



Philippe COURT

Copie pour information : Madame la Sous-préfète (Bayeux/Lisieux)
Monsieur le Sous-préfet de Vire

Préfecture du Calvados
rue Daniel Huet - 14 000 CAEN
Tél. 02 31 30 64 00
prefecture@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr / www.ars.basse-normandie.sante.fr/

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél: 02.31.70.96.96